



Collision avec porte de garage

Par **Kameos**, le **25/06/2021** à **15:44**

Bonjour

mon mari a ete victime d'un accident lorsqu'il entrait dans le parking que nous louons.

la porte s'est refermee lors de son passage le désarçonnant de sa moto.

nous sommes assurés en responsabilite civile.

vu qu'il y a un tiers identifie d'autant plus en mouvement l'assureur doit il nous indemniser pour les travaux de reparations de la moto

merci de votre retour

Par **chaber**, le **25/06/2021** à **16:15**

bonjour

un portail n'est pas un tiers d'identifié.

Si vous avez des éléments probants votre assureur pourra tenter un recours contre le propriétaire